



La Lettre d'information de Molsheim

Juillet 2005

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 20 juin sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent Furst.

Point 1 :

**Approbation du procès-verbal
des délibérations de la séance
ordinaire du 20 mai 2005.**

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mai 2005.

Point 2 :

**ECOSPACE - cession foncière
au profit de la société Osram au
droit de la rue Jean Mermoz.**

Le Conseil Municipal approuve la proposition d'acquisition foncière par la société SAS Osram des parcelles suivantes :

Section	Parcelle	Lieudit	Contenance (ares)
50	202	Lerchenhoehe	85,67
50	204	Lerchenhoehe	6,83
50	206	Lerchenhoehe	1,28
50	207	Lerchenhoehe	2,76
50	290	Lerchenhoehe	145,69
50	296	Lerchenhoehe	27,98
TOTAL			270,21

Le prix de vente net est de 2.000 € l'are, soit un total de 540.420 €. Monsieur le Maire ou son adjoint délégué est autorisé à signer les actes de vente. Cette acquisition traduit la volonté de l'entreprise de construire son avenir à Molsheim, en lui permettant des développements futurs.

Point 3:

**Implantation d'immeubles de
bureaux - approbation d'un
cahier des charges - cession
foncière soumise à clauses
particulières.**

Pour répondre à des sollicitations d'entrepreneurs cherchant des locaux, la Ville de Molsheim s'est engagée dans une démarche destinée à construire un ensemble de trois petits immeubles de bureaux. Le projet concerne notamment la relocalisation de la société Hubler ainsi que l'implantation d'une société informatique d'une quarantaine de salariés, actuellement basée à Strasbourg. Le Conseil Municipal a approuvé le cahier des charges, ainsi que la cession foncière de la parcelle suivante :

Section	Parcelle	Lieudit	Contenance
41	407/92	Grasweg (rue des Vergers)	34,38 ares

Le prix de vente net est de 4.000 € l'are, soit un total de 137.520 €. Monsieur le Maire ou son adjoint délégué est autorisé à signer l'ensemble des actes relatifs à la vente.

Point 4 :

**ZICH - acquisition foncière -
Foyer de la Basse-Bruche**

Le Conseil Municipal a décidé d'acquérir deux parcelles appartenant au Foyer de la Basse Bruche :

Conseil Municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 20 juin 2005 -

Point 4 :

ZICH - acquisition foncière - Foyer de la Basse-Bruche (suite)

Section	Parcelle	Lieudit	Contenance
27	580/154	Zich	7,04 ares
27	583/155	Zich	0,91 ares
TOTAL			7,95 ares

Cette double acquisition s'inscrit dans une politique devant permettre de maîtriser l'urbanisme futur du quartier du Zich, afin d'éviter des opérations de constructions anarchiques.

Le prix de vente est de 3.250 € l'are, soit un total de 25.837,50 €. Monsieur le Maire ou son adjoint délégué est autorisé à signer l'ensemble des actes relatifs à la vente.

Point 5 :

Acquisition foncière - alignement du Kurzgewandweg - rue de Saverne

Après l'enquête publique qui s'est déroulée du 11 au 28 avril 2005, le commissaire enquêteur a donné un avis favorable concernant la procédure d'alignement du Kurzgewandweg. La Ville souhaiterait créer à long terme un giratoire rue de Saverne. Ce projet nécessite l'acquisition de diverses parcelles. Le Conseil Municipal approuve l'acquisition des parcelles suivantes :

Section	Parcelle	Lieudit	Contenance (ares)
24	/211	Kurzgewand	0,08
24	/210	Kurzgewand	0,07
24	/209	Kurzgewand	0,16
24	/208	Kurzgewand	0,16
24	/207	Kurzgewand	0,35
24	/207	Kurzgewand	1,82
TOTAL			2,64

Le prix de vente est fixé à 3.250 € l'are, soit un total de 8.580 €. Monsieur le Maire ou son adjoint délégué est autorisé à signer l'acte de vente.

Point 6 :

Motion en vue de la création d'un service de garderie périscolaire le mercredi.

Après avoir pris connaissance d'une enquête réalisée auprès des parents d'élèves fréquentant les écoles de la Ville, il est décidé de créer un service de garderie périscolaire du mercredi. Ce service devrait être mis en oeuvre dès la rentrée scolaire 2005/2006 de façon provisoire, avant l'ouverture de la maison des élèves, prévue en septembre 2006. Le Conseil Municipal, charge Monsieur le Maire ou son adjoint délégué d'entreprendre les démarches nécessaires à la mise en oeuvre de ce service.

Point 7 :

Approbation d'un plan d'alignement du Kurzgewandweg.

Le Conseil Municipal approuve le plan d'alignement du Kurzgewandweg, il signale que cette délibération fera l'objet d'une publication dans la presse et que les riverains concernés par le plan d'alignement seront informés. Ce projet de plan d'alignement sera inscrit en annexe au Plan d'Occupation des Sols (P.O.S) et au futur Plan Local d'Urbanisme.

Conseil Municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 20 juin 2005 -

Point 8 :

Société d'Economie Mixte Locale «le Foyer de la Basse-Bruche» : garantie communale pour un prêt conventionné auprès de la Société Générale dans le cadre du financement de travaux d'isolation.

La Ville de Molsheim accorde sa garantie à la Société d'Economie Mixte Locale «Le Foyer de la Basse-Bruche» pour le remboursement d'un emprunt de 80.000 € dans le cadre du financement de travaux d'isolation des façades des immeubles situés au 13 et au 15 rue des Eglantines ainsi que celui au 4 rue du Raisin.

Point 9 :

Procédure de classement d'office dans le domaine public communal de voiries privées ouvertes à la circulation publique : lotissement privé «Les Fauvettes» - demande au Préfet - autorisation du Maire de procéder à l'enquête publique.

La procédure de classement dans le domaine public des voiries privées ouvertes à la circulation ayant présenté quelques difficultés, l'assemblée municipale considère qu'il convient de lancer deux procédures distinctes. La première concerne les voiries du lotissement Les Fauvettes :

- rue des Fauvettes

- liaison piétonne comprenant l'ensemble des parcelles suivantes : section 47- parcelles 442-330 et 332.

Monsieur le Maire ou son adjoint délégué est autorisé à signer l'ensemble des documents concernant ce classement.

Point 10 :

Procédure de classement d'office dans le domaine public communal de voiries privées ouvertes à la circulation publique : lotissements privés «Les Bleuets, Les Coquelicots, Les Genêts, Les Arpents de St-Pierre, Le Muehlweg, Le Beau Site» - autorisation du Maire de procéder à l'enquête publique.

La deuxième procédure d'intégration des voiries privées ouvertes à la circulation dans le domaine public communal concerne l'ensemble des autres voiries hors lotissement des Fauvettes.

Lotissements Les Bleuets, Les Coquelicots, Les Genêts, Les Arpents de St-Pierre :

rue de Touraine	rue de Lorraine
rue de Normandie	rue de Champagne
rue de Provence	rue du Berry
rue d'Anjou	rue de Bourgogne
rue de Savoie	rue d'Alsace
rue du Calvados	rue du Béarn
rue des Charentes	rue du Poitou

liaison piétonne comprenant l'ensemble des parcelles suivantes : Section 49-2 - parcelles 799-796-805-588-673-347-396-558-495-454-678-348-581-429-559-489-490-587-508-316-430-557-488-453-592-589-571-513-497-487-491-579-346-580-560-494-455-492-511-802-783-755-436-428 et A/508

Lotissement du Muehlweg :

rue Ernest Friederich	rue Louis Chiron et Allée Louis Chiron
place La Royale Bugatti	rue Pierre de Vizcaya
rue Méo Constantini	rue Maurice Trintignant
rue Tazio Nuvolari	rue J-Pierre Vimille
liaison piétonne comprenant l'ensemble des parcelles suivantes : section 45 - parcelles 70-95-108-110-171-190 et 192	

Point 10 :

Procédure de classement d'office dans le domaine public communal de voiries privées ouvertes à la circulation publique : lotissements privés «Les Bleuets, Les Coquelicots, Les Genêts, Les Arpents de St-Pierre, Le Muehlweg, Le Beau Site» - autorisation du Maire de procéder à l'enquête publique. (suite)

Lotissement du Beau-Site :

rue du Beau-Site	rue du Kreutzel
rue Albert Schweitzer	rue du Seiler
rue Hector Berlioz	
liaison piétonne comprenant l'ensemble des parcelles suivantes : section 24 - parcelles 328-329-330-331-340-343-353-274-286-289 et 381	

Le Conseil Municipal demande donc à Monsieur le Maire d'ouvrir l'enquête publique relative à l'incorporation des voies privées ouvertes à la circulation publiques, dans le domaine communal. Monsieur le Maire ou son adjoint délégué est autorisé à signer les documents nécessaires.

Point 11 :

Gestion piscicole - régularisations relatives aux locations des droits de pêche communaux : renouvellement du contrat avec l'AAPPMA de Molsheim pour la rivière de la bruche.

Pour régulariser la location des droits de pêche dans les eaux communales de Molsheim, le Conseil Municipal décide de reconduire, avec effet de régularisation fixé au 1er janvier 2003 et pour une nouvelle période de 3 ans renouvelable à 6 ou 9 ans, le bail au profit de l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Molsheim (AAPPMA), moyennant un loyer annuel symbolique de 5 €.

Point 12 :

Gestion piscicole - régularisations relatives aux locations des droits de pêche communaux : renouvellement du contrat avec l'AAPPMA de Molsheim pour le canal Coulaux.

Pour régulariser la location des droits de pêche dans les eaux du canal Coulaux, le Conseil Municipal décide de reconduire, avec effet de régularisation fixé au 1er janvier 2004 et pour une nouvelle période de 3 ans renouvelable à 6 ou 9 ans, le bail au profit de l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Molsheim (AAPPMA), moyennant un loyer annuel symbolique de 5 €.

Point 13 :

Aménagement de la rue des Etangs - avenant N° 1 au marché de travaux.

Le marché du lot voirie attribué à l'entreprise DENNI-LEGOLL, pour les travaux d'aménagement de la rue des Etangs et de la rue Jules César, totalise un montant de 142.953,40 € HT, soit 170.972,27 € TTC. Des travaux supplémentaires ont été nécessaires, ce qui se traduit par un coût supplémentaire d'un montant de 13.618,46 € HT soit 16.287,68 € TTC. Ces travaux se décomposent de la manière suivante :

	Volume	Prix (m3)	TOTAL
déblais ordinaires évacués	400 m3	5,50 € HT	2.200 € HT
matériaux pour couche de fondation	400 m3	18 € HT	7.200 € HT
matériaux pour couche de base de chaussée	175,769 m3	24 € HT	4.218,46 € HT

Le montant du marché initial était de 142.953,40 € HT, le nouveau montant total est de 156.571,86 € HT (187.259,94 € TTC)

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n°1 d'un montant global de 13.618,46 € HT soit 16.287,68 € TTC, et autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer l'avenant n°1.

Points divers :

Marathon du Vignoble, passage du Tour de France à Molsheim

En conclusion de ce Conseil Municipal, deux points sportifs sont évoqués. Dans un premier temps le programme du marathon du Vignoble qui va animer la cité et la région le week-end du 25-26 juin, dans un second temps une présentation du circuit que le Tour de France cycliste empruntera lors de son passage à Molsheim le 8 juillet prochain est faite.